



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33520 BRUGES



+33 (0)5 57 19 12 12



sagec@actheos.com



www.actheos.com

ASSOCIATION A.P.A.J.H. GIRONDE

272, boulevard du Président Wilson
33000 BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Dossier suivi par
Sébastien CRUEGE et Valérie GELINAUD
Commissaires aux Comptes



Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33520 BRUGES



+33 (0)5 57 19 12 12



sagec@actheos.com



www.actheos.com

A.P.A.J.H. GIRONDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Paris

Rouen

Rennes

Le Havre

Bordeaux

Saint-Brieuc



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences exposées dans l'annexe des comptes annuels et relatives à la première application des règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Estimations comptables :

Des provisions ont été comptabilisées au passif du bilan pour un montant total de 7 170 257 €. Nous avons obtenu les éléments probants sur le caractère raisonnable de l'évaluation de ces provisions et sur leur conformité au regard de la réglementation applicable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

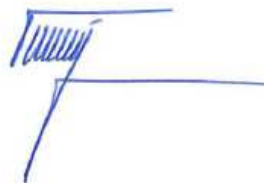
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

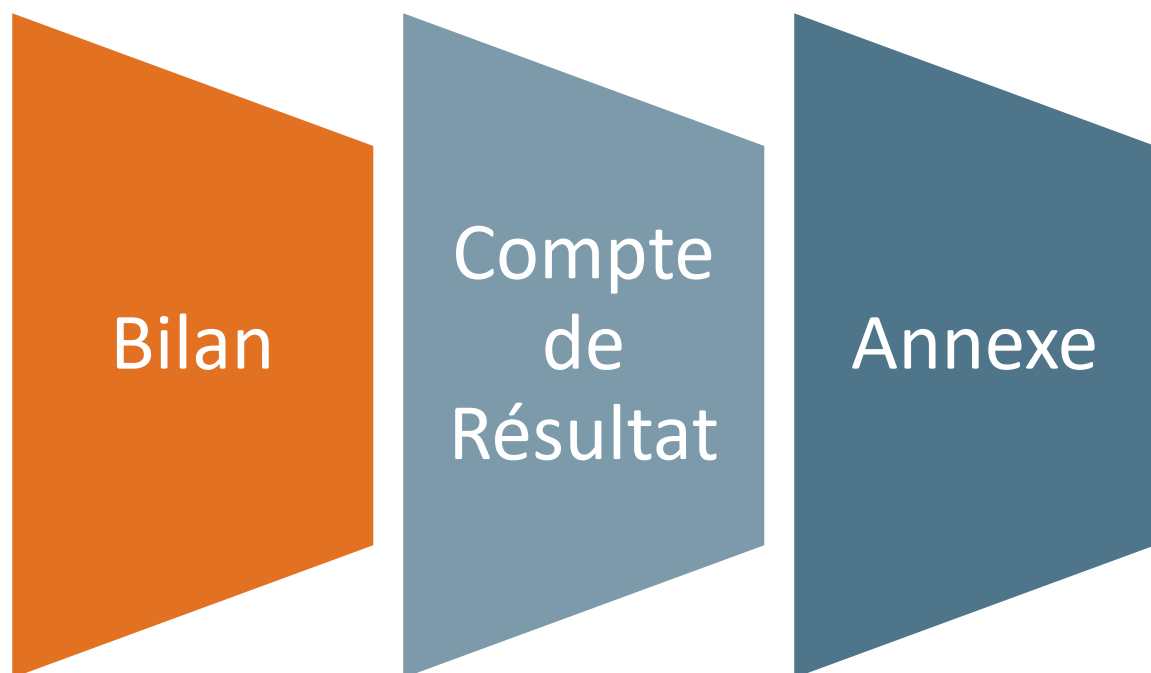
Fait à Bruges, le 25 juin 2026
Le Commissaire aux Comptes
SAGEC



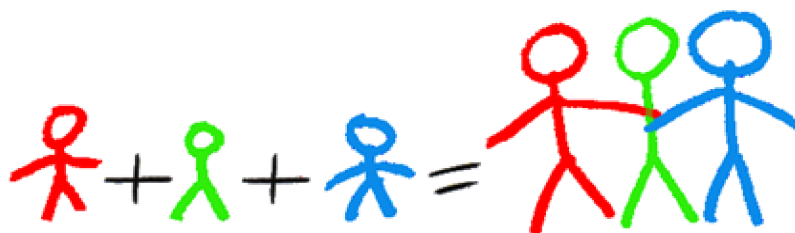
Valérie GELINAUD
Commissaire aux Comptes



Sébastien CRUEGE
Commissaire aux Comptes Associé



Comptes Consolidés Au 31 Décembre 2025



Introduction	2
1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	3
1.1 SECTEUR ENFANCE : FINANCEMENT ETAT	3
1.2 Secteur Adulte : Financement ETAT	3
1.3 Secteur Adulte : Financement Conseils Généraux	4
1.4 Secteur en Gestion Propre	4
2. COMPTES ANNUELS au 31/12/2023	5
2.1 BILAN ACTIF – SYNTHÈSE	5
2.2 BILAN PASSIF – SYNTHÈSE.....	6
2.3 COMPTE DE RESULTAT – SYNTHÈSE	7-8
3. ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	9
3.1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
3.1.1 Hypothèses et méthodes de base	9
3.1.2 Immobilisations	110
3.1.3 Amortissements.....	121
3.1.4 Stocks.....	121
3.1.5 Créances et Dettes.....	121
3.1.6 Indemnité de Départ à la Retraite	132
3.1.7 Dettes pour congés payés	143
3.1.8 Litiges.....	143
3.2 FAITS SIGNIFICATIFS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	144-16
3.3 MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE	177
3.4 MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS.....	18
3.5 ETAT DES CREANCES ET DES DETTES	19
3.6 ETAT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	20-21
3.7 ETAT DES PROVISIONS, RESERVES ET FONDS DEDIES	22
3.8 ETAT DES EMPRUNTS ET DES GARANTIES FINANCIERES	23
3.8.1 Etats des Emprunts.....	23
3.8.2 Etat des Garanties financières	24
3.9 TABLEAU DES EFFECTIFS	24
4 ETAT DES FONDS PROPRES	25-26
5 CONCOURS PUBLICS, SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT	27

Introduction

Le bilan comptable global avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 présente un actif et un passif de 87 215 687 €.

Le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent comptable de 1 121 799 €

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2025.

Les comptes présentés pour l'exercice 2025 intègrent les bilans et comptes de résultat du siège administratif de l'APAJH Association Départementale de la Gironde, 272 Boulevard Wilson – 33 000 BORDEAUX, des établissements et services dont elle a un mandat de gestionnaire et des services propres associatifs.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation intègre tous les établissements et services médico-sociaux et services propres gérés par l'Association APAJH AD 33.

1.1 SECTEUR ENFANCE : FINANCEMENT ETAT

CMPP de Bordeaux & Pôle Neuro-développemental (PND) Rive Gauche

CMPP de Pessac

CMPP de Cenon & Antenne de Libourne & PND Rive Droite

CMPP du Bassin d'Arcachon

Plateforme SESSAD & Antennes de Pessac et du Médoc

SESSAD PRO Libourne

SESSAD PRO Bordeaux Métropole

IEM Eysines dont PCPE - Parcours de vie / Communauté DT 360 / Habitat Inclusif /
SESSAD PRO Handi moteur

IME Lussac & SESSAD TSA Libournia

EEAP Archipel ALIENOR

IMP La Forêt

DITEP Artigues (ITEP & SESSAD L'Hirondelle)

SESSAD Les Tournesols

1.2 Secteur Adulte : Financement ETAT

MAS Le Barail

MAS Pierre QUEILLE

ESAT Cressonnet ARS

ESAT Les ateliers Ornon ARS dont Plateforme Emploi Accompagné *Handamos !*

Service Mandataires Judiciaires

Clé des Ages : SSIAD Personnes Agées

Clé des Ages : ACCUEIL de JOUR – Services Hébergement et Soins

1.3 Secteur Adulte : Financement Conseils Généraux

Foyer Marc Bœuf de Saint Médard-en-Jalles

Centre Occupationnel de Jour de Pessac

SAVS Saint Seurin-sur-l'Isle

SAVS Montpon-Ménestérol

SAVS de Bordeaux-Pessac

Gestion locative/AVP

Clé des Ages : SAAD (Prestataire)

Clé des Ages : ACCUEIL de JOUR Personnes Agées (Alzheimer)

1.4 Secteur en Gestion Propre

Siège Administratif (Services de l'Administration Générale)

Service Loisirs

ESAT Cressonnet Activité Commerciale

ESAT Les Ateliers d'Ornon Activité Commerciale

Clé des Ages : Mandataire

Service Formation CEFORP

Association

2. COMPTES ANNUELS au 31/12/2025

2.1 BILAN ACTIF – SYNTHÈSE

BILAN ACTIF AU 31/12/2025

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	476 360	417 673	58 687	68 122
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	61 257		61 257	
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 638 045	1 197 028	1 441 018	1 461 556
Constructions	58 511 103	40 126 449	18 384 654	12 943 573
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 992 585	3 682 839	1 309 746	1 115 782
Autres immobilisations	11 243 926	6 877 819	4 366 107	4 446 257
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	2 074 766		2 074 766	5 924 509
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations	3 690		3 690	3 690
Autres titres immobilisés	457 234		457 234	433 423
Prêts			0	0
Autres	131 312		131 312	188 970
Total I	80 590 278	52 301 808	28 288 471	26 585 881
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	131 678		131 678	141 961
Avances et acomptes versés	21 976		21 976	70 116
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	879 768	32 233	847 535	2 478 415
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	2 392 569		2 392 569	852 837
Charges constatées d'avance	168 167		168 167	114 888
Valeurs mobilières de placement	23 305 664		23 305 664	24 421 915
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	32 059 627		32 059 627	31 423 641
total II	Total II	32 233	58 927 216	59 503 774
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	139 549 727	52 334 041	87 215 687	86 089 655

2.2 BILAN PASSIF – SYNTHÈSE

BILAN PASSIF AU 31/12/2025

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	672 328	672 328
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise	153 974	153 974
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Legs et donations		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	30 534 124	28 297 228
<i>Dont Réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>		
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>	5 152 724	5 259 898
<i>Excédents affectés à la couverture du BFR</i>	2 508 680	2 522 002
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement</i>	15 450 990	13 684 640
Autres		
Report à nouveau	5 090 343	4 513 600
<i>Dont Report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	3 949 207	3 126 295
Excédent ou déficit de l'exercice	1 121 799	2 826 313
<i>Dont Résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	1 153 201	2 683 626
Situation nette (sous total)	37 572 568	36 463 443
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	160 471	180 987
Provisions réglementées	3 343 070	2 559 405
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	3 503 541	2 740 393
COMPTES DE LIAISON		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés d'investissement	8 497 546	8 497 546
Fonds dédiés d'exploitation	1 876 449	1 702 391
Total II	10 373 995	10 199 937
PROVISIONS		
Provisions pour risques	110 458	88 372
Provisions pour charges	3 716 729	3 706 116
Total III	3 827 187	3 794 488

BILAN PASSIF AU 31/12/2025

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 216 072	24 712 632
Emprunts et dettes financières diverses	4 267	4 267
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	461 459	1 581 988
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	6 586 941	6 372 219
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	511 403	153 534
Autres dettes	140 117	48 617
Produits constatés d'avance	18 137	18 137
Total IV	31 938 397	32 891 395
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	87 215 687	86 089 655

2.3 COMPTE DE RESULTAT – SYNTHESE

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 510	5 203
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	40 737	40 685
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	2 579 536	2 379 769
<i>dont prestations de services des activités SMS</i>	655 860	646 532
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	54 628 396	53 691 460
Produits liés à des financements réglementaires		
Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités médico-sociales		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	259 481	662 504
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	47 166	
Utilisations des fonds dédiés	65 941	154 832
Autres produits	2 812 137	2 649 026
Total I	60 438 903	59 583 478
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	528 266	463 021
Variation de stock	-5 706	-21 726
Autres achats et charges externes	14 431 047	15 466 437
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 237 381	3 016 146
Salaires	25 994 237	23 874 135
Cotisations sociales	11 076 549	10 117 085
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 093 065	3 082 996
Dotations aux provisions	267 054	275 164
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	51 510	
Reports en fonds dédiés	240 000	457 570
Autres charges	240 998	53 337
Total II	59 154 402	56 784 166
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 284 501	2 799 312

	Exercice 2025	Exercice 2024
COMPTE DE RESULTAT		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	841 305	1 112 106
Autres intérêts et produits assimilés	11 078	8 596
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	852 384	1 120 702
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	149 149	360 519
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	149 149	360 519
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	703 235	760 183
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	19 513	172 448
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	838 354	844 471
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-818 841	-672 023
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	47 096	61 159
Total des produits (I + III + V)	61 310 800	60 876 628
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	60 189 001	58 050 314
EXCEDENT OU DEFICIT	1 121 799	2 826 313

3. ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

3.1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1.1 Hypothèses et méthodes de base

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 et le règlement 2019-04 du 8 novembre 2019.

Conformément aux dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

- L'objet social de l'entité :

L'APAJH AD 33 a pour but de promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap ou nécessitant une assistance pour réaliser les actes de la vie quotidienne en œuvrant pour leur complet

épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale. Elle agit dans le respect des convictions individuelles et des valeurs de la laïcité, au profit de toutes les personnes touchées par le handicap ou nécessitant une assistance pour réaliser les actes de la vie quotidienne et de leurs familles. Elle est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août pris en exécution de cette loi.

- La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'APAJH a pour but d'accompagner au travers de services et d'établissements tous les types de handicap et ce à tout âge de la vie mais aussi d'accompagner des personnes en situation sociale précaire ou relevant de mesure juridique de protection.

Ces activités étant principalement établies sur le territoire de la Gironde.

- Les moyens mis en œuvre :

- 1- l'action auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour qu'ils assurent aux personnes en situation de handicap ou nécessitant une assistance pour réaliser les actes de la vie quotidienne, ainsi qu'à leurs familles l'aide morale et matérielle qui leur est due, pour qu'ils mettent en place les structures permettant leur plein épanouissement par l'éducation, la culture, l'organisation des sports, des loisirs et des vacances, les soins propres à leur état et leur insertion dans le monde du travail ;
- 2- la représentation des personnes en situation de handicap ou nécessitant une assistance pour réaliser les actes de la vie quotidienne, de leurs parents, familles, tuteurs et curateurs et l'intervention à leur profit auprès des instances départementales et régionales ainsi que des partenaires sociaux ;
- 3- la création et la gestion, dans les conditions fixées en Assemblées Générales, d'établissements ou de services au bénéfice des personnes en situation de handicap ou nécessitant une assistance pour réaliser les actes de la vie quotidienne, destinés à les accueillir et/ou les accompagner en mettant en place :
 - des équipements n'existant pas en nombre suffisant,
 - des formules nouvelles d'éducation, de formation et d'intégration sociale et professionnelle,
 - des activités culturelles,
 - des centres de loisirs et de vacances,
 - des aides en direction de leurs familles ;
- 4- la création et le développement de structures économiques propres à intégrer les personnes en situation de handicap en milieu de travail protégé ou ordinaire ;
- 5- l'acquisition de biens immobiliers nécessaires au fonctionnement de l'association ;
- 6- l'information générale de la population et l'information particulière de tout organisme ou de toute personne intéressée par la situation des personnes en situation de handicap ou nécessitant une assistance pour réaliser les actes de la vie quotidienne et/ou pouvant agir à leur profit ;
- 7- l'organisation de journées d'études, rassemblements, fêtes et manifestations, concours, conférence, expositions,...

- 8- l'entretien, entre les intéressés, de l'esprit d'entraide et de solidarité ;
- 9- l'adhésion éventuelle à un groupement d'associations ou une fédération œuvrant dans le même domaine que l'AD APAJH 33, ou la conduite d'activités particulières en coopération avec de tels organismes.

Les établissements sous contrôle des autorités de tarification du secteur médico-social doivent appliquer l'instruction budgétaire et comptable M22, mise à jour des arrêtés successifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de :

Continuité d'exploitation,

Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Première application du règlement ANC n° 2022-06

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers :

- Modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ;
- Homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 décembre 2023.

Les principales évolutions introduites par ce règlement concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limitée aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, *entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.*
- la suppression de la technique comptable des transferts de charges *entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Autres produits d'exploitation », dans d'autres postes de charges ou de produits.*
- la modernisation et l'adaptation du plan de comptes comprenant des comptes obligatoires et d'autres facultatifs ;
- la simplification et l'harmonisation des modèles de bilan, de compte de résultat (suppression du système développé et du bilan en liste) et de l'annexe .

La mise en œuvre de ces dispositions n'a pas modifié les méthodes d'évaluation retenues par l'association. Les éventuels reclassements opérés au titre de la première application sont sans incidence sur le résultat et les fonds propres.

3.1.2 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat, frais d'installation, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les acquisitions postérieures au 1er Janvier 2007 font l'objet de l'application de la règle des composants.

Le logiciel de tenue des immobilisations permet la reprise en interne des investissements selon les règles de la consolidation comptable.

3.1.3 Amortissements

Les biens acquis antérieurement au 1er Janvier 2007 sont amortis en fonction des durées d'usage conformément au plan d'amortissement d'origine.

Les biens acquis postérieurement au 1er Janvier 2007 sont amortis en fonction de la durée réelle d'utilisation comme le prévoit la règle des composants.

Tous les biens sont amortis au jour de leur date de mise en service.

Les amortissements sont calculés donc suivant la durée d'usage des biens, soit :

Intitulé	Durée d'amortissement
Logiciels	1 à 5 ans
Construction et leurs composants	15 à 30 ans
Matériel d'exploitation	5 à 10 ans
Installations agencements	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	8 à 10 ans

3.1.4 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « première entrée, première sortie ». La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

3.1.5 Créances et Dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en fonction de l'ancienneté de la créance de la manière suivante :

Exercices N-2 et antérieurs	Exercice N-1	Exercice N
100%	10%	0%

3.1.6 Indemnité de Départ à la Retraite

a. Principe

L'Association APAJH AD 33 retient la méthode dite de probabilité conformément à la méthode préconisée par le C.N.C, des arrêtés et instructions ultérieurs issus de l'application de l'instruction M22.

Le calcul est initié directement par le biais du logiciel GRH. Les hypothèses retenues sont les mêmes depuis l'exercice 2009. Appliquée à l'ensemble des salariés en CDI, la méthode intègre plusieurs paramètres :

- évolution des salaires : 1.5 constant
- table de mortalité utilisée : TV 88/90
- taux de rotation retenu :
 - 10 % dégressif jusqu'à 50 ans pour les catégories Cadres
 - Moyen pour les catégories Non Cadres
 - Faible pour les Directeurs
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- taux d'actualisation : 1 %
- méthode de calcul : rétrospective prorata temporis.

b. Etat de du financement par l'Autorité de Tarification

Conformément à la méthode globale adoptée, les provisions des indemnités de retraite sont portées en comptabilité. Il est dressé ci-après le récapitulatif des mouvements opérés sur l'exercice :

N° compte	Libellé	31/12/2024	Reprises	Provisions	31/12/2025
153 000	Provision pour Pensions et Obligations similaires	3 648 348	234 355	244 968	3 658 961

3.1.7 Dettes pour congés payés

Pour respecter le principe d'indépendance des établissements par rapport à l'Association gestionnaire APAJH AD 33, la dette pour congés payés est comptabilisée uniformément dans les comptes de chaque établissement. Et, pour respecter aussi la nature de la charge et de la dette, elle est rattachée aux charges de personnel et donc au Groupe II des charges du médico-social.

Le calcul se fait selon la méthode suivante : Chiffrage de la base brute des salaires par le logiciel GRH du nombre de jours acquis entre le 1er Juin et le 31 Décembre de l'exercice auquel est ajouté le ratio des charges patronales global spécifique à chaque établissement.

Cette méthode de calcul est identique pour tous les établissements.

Le montant de la dette congés payés, charges sociales comprises, au 31/12/2025 s'élève à 2 863 913 €.

3.1.8 Litiges

Dans le cadre de son activité normale, l'APAJH AD 33 peut être impliquée dans diverses procédures judiciaires (litiges prud'homaux notamment).

L'Association APAJH AD 33 constitue une provision dès lors qu'elle est liée à un risque concret, probable ou certain, impliquant dans un terme plus ou moins lointain une sortie de ressources au profit d'un tiers. La provision constituée correspond généralement à 50% des sommes réclamées par le demandeur.

3.2 FAITS SIGNIFICATIFS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

3.2.1 Produits financiers :

Les produits financiers, à hauteur de 775 795 €, ont été redistribués aux établissements sous gestion contrôlée, et en respectant l'article R314-95 du CASF, neutralisés par la dotation d'une provision réglementée du même montant. La répartition s'est faite au prorata des soldes bancaires au 31/12/2025.

1.🔗. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué par rapport à 2024 à l'exception de :

- Liquidation définitive de la MASP sur 2025 suite à son arrêt d'activité en 2024,
- Ouverture de la gestion locative.

🔗 2. Notes sur le patrimoine immobilier :

En 205, l'Association APAJH AD 33 a réalisé :

- Construction d'une nouvelle unité de vie à la MAS LE JUNCA pour un total au 31/12/2025 de 3 261 853 €,
- Construction de l'unité de vie FAM au sein du Foyer Marc Bœuf pour un total au 31/12/2025 de 3 425 803 €,
- Construction du siège pour un en cours au 31/12/2025 de 249 371 €,
- Construction pour l'Archipel Aliénor pour un en-cours au 31/12/2025 de 952 917 €.

🔗 3. Charges et Produits constatés d'avance :

Ils concernent les activités d'exploitation.

. Charges constatées d'avance :	168 167 €
. Produits constatés d'avance :	18 137 €

🔗 4. Charges à payer :

Les charges à payer se décomposent principalement de dettes à l'égard :

. Fournisseurs – Factures non parvenues :	396 140 €
. Personnel charges à payer :	2 346 784 €
. Organismes sociaux :	1 237 315 €

🔗 5. Produits à recevoir :

Les produits à recevoir se décomposent principalement comme suit :

. Clients – Produits non encore facturés :	26 400 €
. Personnel et organismes sociaux :	233 323 €
. Autres produits à recevoir :	726 057 €

🔗 6. Changements comptables induits par l'application du nouveau règlement ANC 2022-06

*La nouvelle définition du **résultat exceptionnel** entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.*

*La suppression de la technique des **transferts de charges** entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Autres produits d'exploitation », dans d'autres postes de charges ou de produits.*

Les principales incidences pour l'Apajh33 sont détaillées ci-après :

Modifications comptables induites par l'application du règlement ANC 2022-06

	Ancien compte d'affectation	Ancien poste	Nouveau compte à compter de 2025	Nouveau poste	Montant 2025
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	67500000	Charges exceptionnelles	65200000	Autres charges de gestion courante	42 542
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	77500000	Produits exceptionnels	75700000	Autres produits de gestion courante	- 47 166
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	77700000	Produits exceptionnels	74700000	subventions et participations	- 19 965
Remboursements sur rémunérations du personnel	79120000	Transfert de charges	64910000	Charges de personnel	- 3 787
Indemnités d'assurance	79130000	Transfert de charges	75870000	Autres produits de gestion courante	- 78 621

7. Publication des comptes financiers des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

En application de l'article 20 de la Loi n°2006-586 du 23 Mai 2006, relatif au volontariat et à l'engagement associatif, il est porté à la connaissance du lecteur que les trois plus hauts cadres dirigeants sont bénévoles par conséquent il n'y a pas de rémunérations à déclarer.

Il est rappelé que conformément aux statuts de l'APAJH AD 33, les dirigeants bénévoles ne perçoivent pas de rémunérations et bénéficient uniquement du remboursement de leur frais de déplacements.

8. Contribution Volontaire en Nature :

L'Association ne bénéficie d'aucune mise à disposition de matériel et/ou de personnel. Tous les membres du Conseil d'Administration sont bénévoles, dans l'exercice de leur fonction d'administrateur.

9. Honoraires du Commissaire Aux Comptes :

En application de l'article R123-196 du Code de Commerce, il est porté à votre connaissance le montant total des honoraires du Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice facturé au titre du contrôle légal des comptes et entrant dans les diligences directement liées cette mission telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 et se sont montés à 51 300 €.

3.3 MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

APAJH AD 33 - BILAN CONSOLIDE - ANNEXE DES IMMOBILISATIONS

3.3 -Tableau des immobilisations	Valeur au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Virements postes	Valeur au 31/12/2025
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) + (2) - (3) + (4)
mmobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					-
Frais de recherche et de développement	-				-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	447 328	10 120	12 179	22 560	467 829
Droit au bail	-				-
Autres immobilisations incorporelles	8 531				8 531
Immobilisations incorporelles en cours	-	61 257			61 257
mmobilisations corporelles					
Terrains	1 145 312				1 145 312
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	1 440 799	51 935			1 492 734
Constructions	50 636 610	347 074	416 414	6 744 566	57 311 837
Constructions sur sol d'autrui	1 196 119	3 148			1 199 267
Installations, matériel et outillages techniques	4 733 014	462 027	227 286	24 830	4 992 585
Autres immobilisations corporelles	10 781 814	1 127 373	665 261	-	11 243 926
Immobilisations corporelles en cours	5 924 509	3 410 569	468 355	- 6 791 957	2 074 766
mmobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence					-
Autres participations	3 690				3 690
Prêts					-
Autres immobilisations financières	622 393	28 909	62 756		588 546
TOTAL GENERAL	76 940 118	5 502 411	1 852 251	-	80 590 277

3.4 MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

APAJH AD 33 - BILAN CONSOLIDE - ANNEXE DES AMORTISSEMENTS

3.4 - Tableau des amortissements	Amortissements cumulés au 31/12/2024	Dotations de l'exercice 2025	Diminutions résultant des sortie de l'exercice 2025	Transfert*	Amortissements cumulés au 31/12/2025
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) + (2) - (3) + (4)

Amortissements des immobilisations incorporelles

Frais d'établissement	-				-
Frais de recherche et de développement	-				-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	379 206	41 056	11 120		409 142
Droit au bail	-				-
Autres immobilisations incorporelles	8 531				8 531

Amortissements des immobilisations corporelles

Terrains	-				-
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	1 124 555	72 473			1 197 028
Constructions sur sol propre	37 925 340	1 443 582	280 436		39 088 486
Constructions sur sol d'autrui	963 816	74 147			1 037 963
Installations, matériel et outillages techniques	3 617 232	283 499	217 892		3 682 839
Autres immobilisations corporelles	6 335 557	1 157 731	615 468		6 877 819

TOTAL GENERAL	50 354 237	3 072 487	1 124 916	-	52 301 808
----------------------	-------------------	------------------	------------------	----------	-------------------

3.5 ETAT DES CREANCES ET DES DETTES AU 31/12/2025

APAJH AD 33 - BILAN CONSOLIDE - Etat des Créances et des Dettes

Etat des Échéances des Créances et des Dettes

Créances (a)	montant brut au 31/12/2025	Échéances		Dettes (b)	montant brut au 31/12/2025	Échéances		
		à 1 an au +	à + d'1 an			à 1 an au +	entre 1 et 5 Ans	à + d'5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (1)				
Créances rattachées à des participations	3 690	3 690		Autres emprunts obligataires (1)				
Prêts (1)	-		-	Emprunts et dettes auprès des états de crédits (1)	24 216 072	488 488	1 674 360	3 365 905
Autres immobilisations financières	588 546		588 546	Emprunts et dettes financières divers (1)	4 267	4 267		
Créances de l'actif circulant :				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	461 459	461 459		
Créances clients et comptes rattachés	879 768	879 768		Personnel et comptes rattachés	2 761 200	2 761 200		
Autres créances clients	816 109	816 109		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 880 158	2 880 158		
Personnel et comptes rattachés	150 607	150 607		Etat et autres collectivités publiques	945 583	945 583		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	84 675	84 675		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	511 403	511 403		
Etat et autres collectivités publiques	1 341 088	1 341 088		Autres dettes	140 117	140 117		
Autres	-	-		Produits constatés d'avance	18 137	18 137		
Charges constatées d'avance	168 167	168 167						
TOTAL	4 032 650	3 444 104	588 546	TOTAUX	31 938 396	8 210 812	1 674 360	3 365 905
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice				(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
(1) Montant des prêts récupérés en cours d'exercice				(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 516 155			
				(2) Dont envers les sociétaires				

3.6 ETAT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

APAJH AD 33 - BILAN CONSOLIDE - Etat des Subventions

3.61 - Tableau des subventions d'investissements		Montant au 31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2025
Subvention d'investissements					
01	CMPP Bordeaux	0,00			0,00
02	CMPP PESSAC	0,00			0,00
03	CMPP CENON	0,00			0,00
04	IEM EYSINES	0,00			0,00
05	IME LUSSAC	0,00			0,00
06	IMP LA FORET	0,00			0,00
07	ITEP ARTIGUES	0,00			0,00
10	SESSAD DIM	0,00			0,00
11	MAS LE BARAIL	39 019,64			39 019,64
12	ESAT CRESSONNET	382 144,50			382 144,50
13	SESSAD Burdigala	0,00			0,00
14	SESSAD DMO	0,00			0,00
15	MAS LE JUNCA	43 182,26		1 437,71	41 744,55
17	ESAT Les ateliers d'Ornon - VDO	0,00			0,00
30	Service Mandataires Judiciaires	13 118,57			13 118,57
32	Archipel ALIENOR	7 498,36		7 498,36	0,00
34	MASP	1 301,00		1 301,00	0,00
36	CMPP Bassin d'Arcachon	0,00			0,00
39	SESSAD Les Tournesols	4 168,80			4 168,80
40	Clé des Ages	1 139,00			1 139,00
87	ESAT Les ateliers d'Ornon - VDO - Commercial	0,00			0,00
90	Association	0,00			0,00
20	SIEGE Administratif	0,00			0,00
TOTAL		491 572,13	0,00	10 237,07	481 335,06

APAJH AD 33 - BILAN CONSOLIDE - Etat des Subventions

3.62 - Tableau des subventions d'investissements		Montant au 31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2025
Amortissements des subventions d'investissements					
01	CMPP Bordeaux	0,00			0,00
02	CMPP PESSAC	0,00			0,00
03	CMPP CENON	0,00			0,00
04	IEM EYSINES	0,00			0,00
05	IME LUSSAC	0,00			0,00
06	IMP LA FORET	0,00			0,00
07	ITEP ARTIGUES	0,00			0,00
10	SESSAD DIM	0,00			0,00
11	MAS LE BARAIL	30 237,80	2 356,09		32 593,89
12	ESAT CRESSONNET	221 643,81	15 285,78		236 929,59
13	SESSAD Burdigala	0,00			0,00
14	SESSAD DMO	0,00			0,00
15	MAS LE JUNCA	37 432,91	1 792,50	1 437,71	37 787,70
17	ESAT Les ateliers d'Ornon - VDO	0,00			0,00
30	Service Mandataires Judiciaires	9 511,68			9 511,68
32	Archipel ALIENOR	7 498,36		7 498,36	0,00
34	MASP	749,59		749,59	0,00
36	CMPP Bassin d'Arcachon	0,00			0,00
39	SESSAD Les Tournesols	2 862,58	416,88		3 279,46
40	Clé des Ages	648,14	113,90		762,04
87	ESAT Les ateliers d'Ornon - VDO - Commercial	0,00			0,00
90	Association	0,00			0,00
20	SIEGE Administratif	0,00			0,00
TOTAL		310 584,87	19 965,15	9 685,66	320 864,36
TOTAL GENERAL		180 987,26			160 470,70

3.7 ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

APAJH AD 33 - BILAN CONSOLIDE - Etats provisions et des dépréciations

3.7 - Tableau des provisions et des dépréciations	Montant au 31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virement de poste	Montant au 31/12/2025
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) + (2) - (3) + (4)

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques	88 372	22 086			110 458
Provisions pour pensions et obligations similaires	3 648 348	216 524	205 911		3 658 961
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	-				-
Autres provisions pour charges	57 768				57 768

Dépréciations

Dépréciation des immobilisations	-				-
Dépréciation des stocks et en-cours	-				-
Dépréciation des comptes de tiers	36 122	9 444	13 333		32 233
Dépréciation des comptes financiers	-				-

TOTAL GENERAL	3 830 610	248 054	219 244	-	3 859 420
----------------------	------------------	----------------	----------------	----------	------------------

3.8 ETAT DES EMPRUNTS ET DES GARANTIES FINANCIERES

3.8.1 Etats des Emprunts

APAJH AD 33 - BILAN CONSOLIDE - ANNEXE DES EMPRUNTS

38. Emprunts	dettes au 31/12/2024	souscrits	remboursés	dettes au 31/12/2025
CMPP Bordeaux	87 346	0	7 445	79 901
CMPP Pessac	0	0	0	0
CMPP Cenon	47 667	0	8 667	39 000
CMPP Bassin d'Arcachon	178 143	0	29 690	148 452
IBM EYSINES	17 500	0	12 200	5 300
IMELUSSAC	65 463	0	30 875	34 588
IMP LA FORET	0	0	0	0
ITEP ARTIGUES	942 468	0	90 212	852 256
SESSAD DMO	179 876	0	49 548	130 328
MASLE BARAIL	57 779	0	20 723	37 056
MASLE JUNCA	0	0	0	0
ESAT CRESSONNET	139 597	0	27 486	112 112
ESAT VDO	210 000	0	20 000	190 000
ARCHIPEL ALIENOR	0	0	0	0
total CPOM	1 925 838	0	296 845	1 628 992
FMB	237 772	3 100 000	79 666	3 258 106
COJ	465 978	0	54 174	411 804
SAVS ST SEURIN	0	0	0	0
SAVS MONTPON	0	0	0	0
SAVS BORDEAUX	0	0	0	0
TUTELLE - SMJ	150 150	0	46 200	103 950
LA CLE DES AGES	0	0	0	0
total autres éts	853 900	3 100 000	180 040	3 773 860
ASSOCIATION	28 774	0	28 774	0
CEFORP	0	0	0	0
LOISIRS	0	0	0	0
ESAT CRESSONNET COMM	137 533	0	9 463	128 070
ESAT VDO COMM	0	0	0	0
total serv association	166 307	0	38 237	128 070
SIEGE	538	0	538	0
total APAJH AD 33	2 946 582	3 100 000	515 660	5 530 922

3.9 TABLEAU DES EFFECTIFS

Contrats CDI / CDD – personnes physiques	Effectifs au 31/12/2025
Salariés CCN 51	96
Salariés CCN 66	725
Mises à disposition Education Nationale	1
Total	822

4 ETAT DES FONDS PROPRES

4.1 Suivi des Fonds propres

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Transfert	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	672 328					672 328
Fonds propres avec droit de reprise	153 974					153 974
Ecarts de réévaluation	0					0
Réserves	28 297 228	2 210 115	26 780			30 534 123
<i>Dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>21 454 824</i>	<i>1 866 186</i>				<i>23 321 011</i>
Report à nouveau	4 513 600	616 198	-39 455			5 090 342
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>3 001 423</i>	<i>817 440</i>				<i>3 818 863</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	2 826 313	-2 826 313		1 121 799		1 121 799
<i>Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>2 683 623</i>	<i>-2 683 627</i>		<i>1 153 201</i>		<i>1 153 197</i>
Situation nette	36 463 442	0	-12 675	1 121 799	0	37 572 566
Fonds propres consommables	0					0
Subventions d'investissement	180 987				20 517	160 471
Provisions règlementées	2 559 405			783 664		3 343 069
TOTAL	39 203 835	0	-12 675	1 905 463	20 517	41 076 106

4.2 Fonds dédiés

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

Variation des fonds dédiés	Montant global à l'ouverture	Contribution	Utilisations		Transferts internes et tiers	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés d'exploitation	1 667 956	240 000	58 982	0	0	1 848 975	641 102
1 CMPP BORDEAUX SA PND FORMATION / COUT FONCTIONNEMENT	2 189					2 189	2189
1 CMPP BORDEAUX SA PND PDC TRANSFORMATION OFFRE CMPP/P	24 853					24 853	24 853
1 CMPP BORDEAUX SA PND PDC RENFORCEMENT	300 000	240 000				540 000	
3 CMPP CENON SA PND PDC TRANSFORMATION OFFRE CMPP/PND	71 287					71 287	
4 IEM EYSINES SA IEM GRATIFICATION STAGIAIRE	2 452					2 452	2452
4 IEM EYSINES SA PCPE FONCTIONNEMENT	0					0	
4 IEM EYSINES SA PCPE INVESTISSEMENT	40 000					40 000	40 000
4 IEM EYSINES SA PCPE AUGMENTATION FA ET SC	523 131		58 982			464 149	
6 IMP LA FORET DEFI AUTISME	0					0	
6 IMP LA FORET CNR DEFI QUALITE POLYHANDICAP	26 384					26 384	
7 ITEP L HIRONDELLE GRATIFICATION STAGIAIRE	5 131					5 131	5131
7 ITEP L HIRONDELLE CNR CAS COMPLEXE	25 000					25 000	25000
11 MAS LE BARAIL DEFI AUTISME	7 361					7 361	7361
11 MAS LE BARAIL FORMATION	2 963					2 963	
11 MAS LE BARAIL CNR DEFI QUALITE POLYHANDICAP	59 587					59 587	
11 MAS LE BARAIL CNR TELEMEDECINE COORDINATION	4 419					4 419	4419
12 ESAT CRESSONNET PTS ATTRACTIVITE	20 000					20 000	20000
15 MAS LE JUNCA FORMATION	0					0	
15 MAS LE JUNCA CNR DEFI QUALITE POLYHANDICAP	50 900					50 900	50 900
17 ESAT LES ATELIERS D ORNON EA FORMATIONS TERRITORIALES	34 470					34 470	
17 ESAT LES ATELIERS D ORNON EA SOUTIEN FINANCIER SUR PART	107 596					107 596	107596
17 ESAT LES ATELIERS D ORNON CNR PTS ATTRACTIVITE	20 000					20 000	20000
32 EEAP ALIENOR CNR DEFI QUALITE POLYHANDICAP	48 346					48 346	48 346
32 EEAP ALIENOR CNR Formation et Transport	9 032					9 032	
41 SSIAD LA CLE DES AGES CPOM SPASAD FA 1 + FA 2 - ARS NA	18 345					18 345	18345
41 SSIAD LA CLE DES AGES CNR	146 845					146 845	146 845
41 SSIAD LA CLE DES AGES ACCOMPAGNEMENT MEO SPASAD	25 000					25 000	25 000
41 SSIAD LA CLE DES AGES FORFAITS COORDINATION SPASAD	7 684					7 684	7 684
42 SAAD LA CLE DES AGES CNR - Approche Mutualisée SPASAD	2 445					2 445	2 445
42 SAAD LA CLE DES AGES CNR - Prévention Aidants-Aide QV à prés	9 000					9 000	9 000
42 SAAD LA CLE DES AGES CPOM SPASAD FA 17 + FA 18 + FA 19 - C	71 746					71 746	71746
44 AJ LA CLE DES AGES FORMATION ET ATTRACTIVITE DES METIERS	1 790					1 790	1790
Fonds dédiés d'investissement	8 497 546	0	0	0	0	8 497 546	5 808 622
1 CMPP BORDEAUX - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	101 177					101 177	
2 CMPP PESSAC - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	46 164					46 164	46 164
3 CMPP CENON LIBOURNE - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	189 059					189 059	
4 IEM EYSINES - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	1 167 787					1 167 787	1 167 787
5 IME LUSSAC - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	1 112 183					1 112 183	1 112 183
6 IMP LA FORET - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	528 881					528 881	528 881
7 ITEP ARTIGUES - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	565 621					565 621	
10 SESSAD DIM - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	136 568					136 568	136 568
11 MAS LE BARAIL - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	697 379					697 379	697 379
12 ESAT CRESSONNET - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	325 692					325 692	325 692
13 SESSAD BURDIGALA - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	379 331					379 331	379 331
14 SESSAD DMO - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	144 228					144 228	
15 MAS LE JUNCA - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	489 752					489 752	489 752
17 ESAT LES ATELIERS D'ORNON - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	146 077					146 077	
20 SIEGE - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	290 821					290 821	290 821
30 SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE - FONDS DEDIES A L'INVESTISS	378 262					378 262	378 262
32 EEAP ARCHIPEL ALIENOR - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	1 275 618					1 275 618	
34 CMPP BASSIN D'ARCACHON - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	255 803					255 803	255 803
39 SESSAD LES TOURNESOLS - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	267 144					267 144	
Contributions financières d'autres organismes (1)	34 434	0	6 960	0	0	27 475	0
60 SERVICE LOISIRS	33 350		6 960			26 391	
87 ESAT CRESSONNET - ACTIVITE COMMERCIALE	1084					1 084	
Ressources liées à la générosité du public (1)							
TOTAL	10 199 937	240 000	65 941	0	0	10 373 996	6 449 724

5 CONCOURS PUBLICS, SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT.

Etat des Concours publics, subventions d'exploitation et d'investissement

	Etat	Collectivités	Autres	Montant au 31/12/2025
Concours publics	2 494 966	6 799 654	43 262 852	52 557 472
Subvention d'exploitation	9 781	389 992	561 267	961 040
Subvention d'investissement				0
Total	2 504 747	7 189 647	43 824 119	53 518 512